



Economiser

inOne PME

VAUD

## L'expulsion d'Adem Salih, ou l'histoire d'une déroute bureaucratique et humaine

**Obligé de quitter la Suisse dès aujourd'hui, le ressortissant kosovar travaillait sans permis de séjour depuis six ans au service de la commune de Bassins. Retour sur un cafouillage aux conséquences dramatiques.**

3 minutes de lecture

Marco Danesi

Publié jeudi 31 mai 2007 à 02:01.

Dès aujourd'hui, Adem Salih doit se préparer à quitter la Suisse. Depuis 2001, il est à la fois clandestin et salarié de la commune de Bassins, dans le canton de Vaud. Un cas exceptionnel. Il cotise ainsi à l'AVS et au 2e pilier. Il paie ses impôts et dispose même d'un permis de conduire. Mais ne bénéficie pas d'une autorisation de séjour.

Le ressortissant kosovar vit une situation inextricable. Où l'administration enregistre en pièces détachées un individu qui vit illégalement dans le pays. Sans s'en inquiéter. Pas plus que la municipalité de Bassins le jour de son engagement.

Asile refusé

Adem Salih débarque en Suisse au mois de décembre 1996. Au cours de l'année, le conflit entre l'UÇK et le régime de Slobodan Milosevic embrase la province. De retour au pays en janvier 2000, il plonge avec sa famille dans un pays dévasté, quadrillé par les Casques bleus de l'ONU. Au tournant du siècle, il revient illégalement en Suisse, gagne Bassins et travaille pour les agriculteurs de la région avant de rentrer au service de la commune.

D'abord remplaçant de l'employé communal, blessé, l'homme à tout faire décroche un plein-temps en 2002. Une carte AVS suffit pour sceller l'embauche. Deux ans plus tard, une fois découverte l'«erreur» commise, la municipalité dépose une demande de régularisation auprès du canton. Il s'agit d'obtenir un permis humanitaire pour cet ancien requérant d'asile débouté en 1997. La directive Metzler de 2001 offre en effet la possibilité de réexaminer les dossiers de personnes ayant fait l'objet d'une décision de renvoi définitive. Ce sont les années des retours aux Balkans et de l'exception vaudoise incarnée par le conseiller d'Etat libéral Claude Ruey.

La demande de permis humanitaire suit son cours jusqu'en juillet 2005. Date à laquelle le Service de la population du canton de Vaud (SPOP) refuse de soumettre le dossier à l'Office fédéral des migrations (ODM). Celui-ci n'aurait aucune chance d'aboutir. Le Conseil d'Etat avait précisé quelques mois auparavant sa politique générale à l'égard des sans-papiers: les cas manifestement irrecevables par l'ODM seraient rejetés sans passer par Berne. La femme et les enfants de Adem Salih vivent au Kosovo, c'est la preuve d'une intégration défailante. Peu importe aux yeux du SPOP que le couple soit séparé, même si le mari continue d'envoyer de l'argent pour l'entretien de la famille. Le recours est rejeté par le Tribunal administratif en mars 2006. Et l'expulsion est fixée pour la fin avril de la même année.

Bassins monte à Lausanne

ENCORE ARTICLES GRATUITS À LIRE

Le village réagit. Une pétition signée par plus de 400 personnes -Bassins compte près de mille habitants- inonde le Grand Conseil, qui l'approuve et la transmet au gouvernement. L'effet suspensif reporte le départ. Mais, une année plus tard, le Conseil d'Etat, ainsi que Jean-Claude Mermoud, magistrat responsable du dossier, ne renversent pas la décision du SPOP. Ils ont d'ailleurs pour habitude de ne pas s'exprimer sur des cas particuliers.

Entre-temps, l'ODM étend à l'ensemble du territoire les mesures cantonales de renvoi. Impossible donc de tenter sa chance ailleurs. Les amis d'Adem Salihi, le syndic Didier Lohri en tête, poursuivent le combat. Toutefois, le recours toujours pendant auprès du Département fédéral de justice et police n'arrête pas la procédure d'expulsion, fixée désormais au 31 mai 2007.

#### Faux espoirs

«Le droit n'est pas à la hauteur de la justice», regrette Gilbert Auberson, membre du comité qui entoure Adem Salihi. Malgré une dernière salve de lettres, remises <sup>5</sup> le 21 mai dernier au parlement cantonal, espérant un geste magnanime à l'égard d'un homme parfaitement intégré, son sort semble joué. ×

Le syndic, de guerre lasse, victime de menaces d'un groupuscule d'extrémistes, entend respecter la volonté des autorités et ne plus dire un mot sur cette affaire. Me Jacques Barillon, le célèbre avocat genevois, parlera à sa place. Il est néanmoins prêt à accompagner le retour au Kosovo de l'ancien employé communal.

Le comité de soutien, quant à lui, va continuer de défendre son protégé. Au Tribunal fédéral puis à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, si nécessaire.

Résistant aux pressions, Jean-Claude Mermoud s'en tient aux lois. Contre les faux espoirs. Etranger au groupe de 523 requérants qui a défrayé la chronique, Adem Salihi fait les frais de la rigueur qui a succédé aux années «permissives». Il n'est pas seul dans son malheur. D'autres sans-papiers attendent la fin, infinie, de leur séjour illégal.

---

Suivez toute l'actualité du Temps sur les réseaux sociaux

[FACEBOOK](#)   [TWITTER](#)   [YOUTUBE](#)   [INSTAGRAM](#)